Commune de

MONTAGNE

BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 31

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication
Site internet : www.mairie-montagne33.fr
Numéro d'appel en cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : **07.85.75.57.34**

Conseil municipal du 29 septembre 2020

Absents Excusés : DELBECK Pascal, MOULINIER Nathalie, SABY Jean-Christophe, PAILLÉ Cécile, CHAMBON Thomas.

Absent : DARNAJOU Patrick.

DÉLIBÉRATIONS

Décision Modificative – Virement de crédits.

Le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	**Montant**	**Compte**	**Montant**
Dépenses imprévues	022	-30 792,58 €		
Virement à la section d'investissement			023	29 488,90 €
Titres annulés (sur exercice antérieure)			673	1 303,68 €
Fonctionnement dépenses		**30 792,58 €**		**30 792,58 €**
Solde 0,00 €				
Concessions et droits similaires			2051	336,00 €
Réseaux d'assainissement			21532	25 000,00 €
Autres installations, matériel et outillage			2158	4 152,90 €
Investissement dépenses				**29 488,90 €**
Solde		**29 488,90 €**		
Virement de la section de fonctionnement			021	29 488,90 €
Investissement recettes				**29 488,90 €**
Solde		**29 488,90 €**		

Ce virement de crédits correspond à la mise en place du règlement des titres émis par la Mairie par carte bleue, pour des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement, pour le remplacement de la pompe de la fontaine et des feux vifs au restaurant scolaire.

Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies et de la communication pour l'éducation.

Considérant que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionnée pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1er degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés,

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal,

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (tableaux blancs numériques),
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,
- AUTORISE le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.

Désignation d'un délégué communal à l'Association Départementale d'Etudes des moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA)

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais règle la cotisation annuelle pour l'ensemble des communes, soit 200 € pour Montagne et que son Président y siège. Cependant, il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune au sein de l'ADELFA 33.

Le Conseil Municipal DESIGNE Jacques RAMBEAUD comme délégué.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS

En début de séance, Madame le Maire a informé le conseil municipal de la présence d'un représentant de la Gendarmerie suite aux incivilités subies ces derniers temps à Montagne. Elle présente l'Adjudant-Chef Ludovic MARQUANT aux membres du conseil et indique que depuis quelque temps, la commune de Montagne connaît une recrudescence d'actes de vandalisme (incendie, cambriolage, etc.…). Aussi pour répondre aux demandes de la population qui est inquiète, les services spécialisés de la Gendarmerie ont été saisis.

L'Adjudant-Chef Ludovic MARQUANT de la Brigade de Castillon-la-Bataille est venu expliquer l'intérêt de la mise en place de la vidéo-protection et répondre à toutes les questions des élus.

Tout d'abord, il explique qu'il existe plusieurs possibilités de surveiller la commune :

- La participation des « Voisins Vigilants » qui est une entreprise du domaine privé.

- La vidéo-protection qui est un projet à mettre en place par la Mairie avec l'installation de quelques caméras, en utilisant les réseaux électriques existants, à des endroits stratégiques pour permettre un contrôle des flux. La gendarmerie dispose d'une cellule spécialisée à Bordeaux qui pourra réaliser un projet avec toutes les spécificités de la commune de Montagne. La mise en œuvre de ce type de dispositif a pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans des lieux exposés à des risques de vandalisme, de vol ou de trafic de stupéfiants, conformément aux dispositions de l'article L 251-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

- La participation citoyenne consiste en la mise en place d'un protocole entre la gendarmerie et un ou plusieurs habitants par quartier de façon à pouvoir diffuser des informations et en recevoir. Cela demande une participation active de la population.

Suite...

Madame le Maire demande si la vidéo-protection semble être le moyen le plus efficace. L'Adjudant-Chef explique que la position des bâtiments communaux permet de monter un projet cohérent afin d'assurer la protection des axes passants, des parkings et des bâtiments communaux

Jacques RAMBEAUD demande si en général la vidéo-protection aide à faire avancer des enquêtes. L'Adjudant-Chef indique que cela a au moins permis de rassembler des pistes et des indices. Les enquêtes étant toujours en cours, il ne peut pas en dire plus.

Monique BURGAUD indique avoir eu un entretien avec le créateur de l'association « Les Voisins Vigilants et Solidaires », créée en 2002, qui comprend 600 municipalités et 1.000.000 de participants. Le but est d'avoir un dispositif d'entraide entre voisins pour diminuer l'insécurité et développer la convivialité. Les statistiques indiquent que ce dispositif a permis de diminuer les incivilités et cambriolages de 20 à 40 % dans les secteurs couverts.

La plateforme d'alerte des habitants n'est pas un forum de critiques et de délations. Il y a un contrôle très strict par l'association. Ce n'est pas non plus une milice de quartier. Les habitants volontaires s'inscrivent sous leur vraie identité avec leur vrai numéro de téléphone et sont validés par la Mairie ou les Voisins Vigilants eux-mêmes. Ils ne remplacent pas la Gendarmerie mais préviennent le 17 en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.

La détermination des secteurs et le maillage des volontaires sont gérés par les Voisins Vigilants ainsi que toutes les démarches administratives à réaliser auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et du RDGP (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le coût est de 1.300,00 €, réparti comme suit :

- 500,00 € pour 4 panneaux d'entrée de village (120,00 € par panneau supplémentaire) et toute la partie communication (réunion publique, flyers, articles dans la presse locale et distribution d'autocollants « Voisins Vigilants » aux habitants).

- 800,00 € pour le forfait maintenance de la plateforme informatique et 2.000 sms par an.

…et fin

Les élus décident, après avoir entendu les explications du gendarme et de Monique BURGAUD, de consulter à la fois les gendarmes experts en vidéo-protection et la participation citoyenne. La proposition Voisins Vigilants quant à elle n'est pas retenue.

Les membres du conseil municipal invitent les administrés à une vigilance accrue de tous les instants et les invitent à consulter attentivement en page suivante le dépliant fourni par la gendarmerie sur le dispositif « participation citoyenne » évoqué ci-contre.

CONSEIL MUNICIPAL

Marion HÉBERT annonce sa démission du conseil municipal pour des raisons d'organisation professionnelle et familiale qui ne lui permettent plus d'être aussi présente qu'elle l'aurait souhaité.

Michaël QUINT, suivant de liste, la remplacera au sein du conseil.

ENCOMBRANTS

Prochaine tournée de ramassage des **encombrants lundi 14 décembre 2020.** Inscription préalable obligatoire en mairie (05.57.55.21.00).

CONSEIL MUNICIPAL

La date du prochain conseil municipal est d'ores et déjà fixée au **mardi 15 décembre, 18h30.**

LE RÉFÉRENT SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DES ENTREPRISES (SECOPE)

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

OPÉRATION TRANQUILLITÉVACANCES (OTV)

LE RÉFÉRENT ÉLU

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS (OTS)

LE RÉFÉRENT ET LE CORRESPONDANT SÛRETÉ (RS / CS)

LE CORRESPONDANT TERRITORIAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CTP)

LA CONVENTION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ETAT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR GENDinfo.fr

À RETENIR

- Dispositif gratuit, qui implique les forces de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population
- Démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale
- Développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune
- Améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

SIRPA-Gendarmerie/GAB BUNBEL Océane©2020-095

GENDARMERIE NATIONALE

LA PARTICIPATION CITOYENNE

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Crée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats.

Enfance Jeunesse et vie scolaire : Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE indique avoir travaillé avec Lydie FEUGNET et Nathalie MOULINIER sur la mise en œuvre du conseil des jeunes enfants et adolescents de la commune de Montagne qui pourrait participer à des opérations sur la commune. Lydie FEUGNET indique qu'il s'agit d'une charte précisant les modalités de mise en place de ce conseil des jeunes (entre 9 et 15 ans) et son fonctionnement. Un projet de charte est remis aux élus dans l'objectif de recueillir leur avis afin de pouvoir présenter le conseil des jeunes le soir des vœux.

Cette charte, qui sera ensuite présentée aux enseignants afin qu'ils commencent à en parler aux enfants, est avant tout un moyen d'expliquer à ces derniers la vie citoyenne en mettant en avant les droits et devoirs. Le conseil des jeunes sera composé de 3 groupes, répartis par catégories d'âges, encadrés par 3 adultes.

Les retours devront être faits avant la tenue du prochain conseil.

Voirie et matériel communal : Didier BOUDOT indique que l'entreprise retenue par marché public pour la réfection de la voirie est l'entreprise Laurière et Fils de Saint-Front-de-Pradoux (24). Les routes concernées par ces travaux sont :

- la route des Chats pour un montant de 40.008,48 € TTC
- la rue d'Arriailh pour 38.497,80 € TTC
- la route du Gué pour 31.077,60 € TTC
- l'impasse de Gardat : 20.136,60 € TTC
- la route du Tord : 26.990,40 € TTC
- la route des Vallons : 4.129,20 € TTC

soit un total TTC de : 160.840,08 €.

Ces travaux se sont déroulés du lundi 31 août au vendredi 2 octobre 2020.

L'enrochement du virage de la route de Paradis sera réalisé en suivant.

Didier BOUDOT informe que le curage des fossés doit commencer mi-octobre. Les personnes intéressées par de la terre doivent prendre contact auprès de la mairie.

Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU indique qu'au vu de la situation sanitaire, toutes les associations sont en pause de leurs activités du fait de la fermeture des espaces publics clos.

Tennis : les courts de tennis sont désormais terminés et mis en service.

Un nouveau professeur, Théo HENNEBICQ, vient d'arriver au club pour enseigner la pratique du tennis aux enfants et aux adultes.

• Football : la reprise de la saison a eu lieu le 27 juillet 2020. Suite à un non-respect des règles sanitaires, la Préfète a interdit l'accès aux vestiaires. Le contrôle de l'éclairage du stade a été effectué et validé pour 2 ans. Cependant, une modification du réglage devra être effectuée avant le prochain contrôle.

• Foot-loisir : l'association a arrêté ses activités pendant la COVID-19 et va en profiter pour procéder à la réfection du local (club-house) mis à sa disposition.

• Pétanque : le club est à la recherche d'un terrain d'une superficie de 2.000 m² pour un besoin de 50 terrains, d'une dimension de 12 m x 3 m chacun, nécessaires lors des compétions qu'il organise. La commune n'en disposant pas, un appel est lancé ici à la population.

Bâtiments et sécurité des bâtiments :

Salle du conseil municipal et des mariages : les travaux de remise en état de la salle ont été réalisés cet été par les élus. Jean-Marie GOMBEAU remercie vivement Damien BOULOUNAUD, Didier BOUDOT, Rolland VERDUGER pour leur active participation. Le plafond tendu va être posé par une entreprise extérieure dans les prochains jours *(réalisé le 7 octobre !)*.

• Ecole : le bureau de la directrice a été entièrement refait, du sol au plafond, en passant par l'électricité et la téléphonie. Les placards ont été fabriqués par Didier BOUDOT. Le montant de ces travaux s'élève à 3.000,00 €. Une intervention contre les termites aura lieu pendant les vacances scolaires dans les classes CP et CE1. Les peintures des huisseries de la maternelle se feront également pendant les vacances scolaires.

• Eglise Saint-Martin : suite au passage du service des bâtiments de France, des préconisations de travaux ont été émises pour permettre la pose des antennes relais de téléphonie dans le clocher : révision de la fixation de la rampe d'accès au clocher, mise aux normes du tableau électrique et pose de grillages pour éviter l'entrée des pigeons. La pluie côté ouest pose un problème d'humidité qui génère de la moisissure, toutefois sans réelle gravité selon un professionnel consulté *(Travaux réalisés).*

• Local associatif : le système de fermeture du bâtiment annexe situé à côté du cimetière a été remis en état pour permettre l'installation de l'association Kid'Ecole.

• Site des ateliers municipaux : les travaux des futurs locaux de la SUEZ, entrepris et financés par ces derniers, touchent bientôt à leur fin. Son installation est prévue pour la fin octobre 2020. La commission bâtiment se penchera sur les travaux de la salle des associations qui reste à aménager en totalité.

Information communication et festivités : Monique BURGAUD rappelle aux élus la date de la soirée des vœux à la population, en espérant que les conditions sanitaires permettront sa tenue. Une réunion de la commission va avoir lieu pour préparer cette cérémonie.

Culture et Tourisme : Madame le Maire fait part du franc succès rencontré par le festival des « Estivales de Montagne » qui s'est tenu du 4 au 08 août 2020. Il a réuni plus de 750 spectateurs sur la semaine.

• Dans le cadre des Grandes Heures de Saint-Emilion, le violoncelliste Eric Maria Couturier a donné une représentation des plus surprenantes des œuvres de Luciano Berio et Zoltán Kodály, le 9 septembre dernier dans l'enceinte de l'église Saint-Martin.

• Le 12 septembre dernier s'est tenu le Festival de la Ruralité aux Moulins de Calon. Merci à la famille BOIDRON pour sa disponibilité et son accueil. Organisé par l'association « le collectif 3 tiers », des conférences sur l'agri-viticulture et l'avenir des jeunes à la campagne ont été organisées en présence de Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde, Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, et Catherine HENRY, Maire. A noter, la présence de Pierre BONTE, journaliste TV. En fin de journée, un marché gourmand était organisé par la société J&T évènement.

• Le rallye Lady Prestige Tour a pris son départ le vendredi 25 septembre 2020 de la place des Marronniers. Cette année un équipage composé de Mmes Cathy DUFOUR et Cécile LONGUECHAUD a représenté la commune et est arrivé premier de sa catégorie.

Environnement et développement durable : Marion HÉBERT fait part d'une formation de guide composteur le 7 octobre sur le site du SMICVAL à St-Denis-de-Pile a destination des agents municipaux : définir et analyser la gestion domestique des déchets de jardin et déchets de cuisine.

Mesdames et Messieurs les propriétaires de **chiens**, au nom de la sécurité publique et de la tranquillité des personnes, la municipalité fait appel à votre vigilance et à votre responsabilité et vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que vos animaux ne s'échappent.

Tout animal errant capturé sera remis à la fourrière et les frais seront à la charge du propriétaire.

Rappel voirie : il est interdit aux véhicules agricoles de tourner sur la voirie communale en bout de parcelle. Les manœuvres doivent être effectuées sur le domaine privé. Ceci afin d'éviter la dégradation de la chaussée.

Don de terre : les services techniques vont bientôt procéder au curage des fossés. Si vous êtes intéressé(e) pour récupérer de la terre, il vous suffit de contacter la mairie (05.57.55.21.00).

Site internet de la commune : une nouvelle version a été mise en ligne depuis peu.

N'hésitez pas à vous connecter pour la découvrir :

https://mairie-montagne33.fr/

La Soirée des vœux se déroulera le **samedi 9 janvier 2021, à partir de 18h, dans la salle polyvalente Ausone**. Les vœux seront célébrés conjointement avec ceux de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais. Inscription préalable obligatoire sur le site de la commune ou au 05.57.55.21.00

Mesdames et Messieurs les artistes de Montagne (peintres, sculpteurs, créateurs d'art, etc…)

Madame le Maire vous propose d'organiser une exposition à l'occasion de cette soirée des vœux. Merci de contacter la mairie assez rapidement afin de faciliter l'organisation de cette manifestation.